LA TROUSSE DE SECOURS

ARTICLE R.4224-14 DU CODE DU TRAVAIL :
LES LIEUX DE TRAVAIL SONT ÉQUIPÉS D'UN MATÉRIEL DE PREMIERS SECOURS ADAPTÉ À LA NATURE DES RISQUES ET FACILEMENT ACCESSIBLE.
SIGNALER L'EMPLACEMENT DE LA TROUSSE DE SECOURS ET EN INFORMER TOUS LES SALARIÉS.

LE CONTENU

(À ADAPTER SELON LES RISQUES DE L'ENTREPRISE)

. Gants en vinyle à usage unique
. Gel hydroalcoolique de désinfection des mains
. Protection faciale de bouche à bouche
. Compresses sous conditionnement individuel
. Flacons unidoses de CHLORHEXIDINE aqueuse (pour nettoyer une plaie...)
. Sparadrap hypoallergénique
. Pansements auto-adhésifs sous conditionnement individuel
. Bandes extensibles
. Serum physiologique en unidose
. Couverture isotherme
. Pince à écharde
. Paire de ciseaux à bouts ronds
. Sacs plastiques pour récupération des déchets médicaux
. Carnet et stylo
. Coussin hémostatique d'urgence à usage unique (si risque identifié dans l'évaluation des risques).
. En fonction de l'activité et après formation : Pince à tique ; rince œil ; kit récupération de membre ; kit brûlure thermique (de type compresse hydrogel) ; garrot (si SST formé à son utilisation) ; autre : ...

LA TROUSSE DE SECOURS NE DOIT CONTENIR AUCUN MÉDICAMENT, NI POMMADE... SANS INDICATIONS DU MÉDECIN DU TRAVAIL

**FACE À UN ACCIDENT, CONTACTER LES SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL DE L'ENTREPRISE S'IL Y EN A,
OU APPELER LES SECOURS POUR CONNAITRE LA CONDUITE À TENIR.**

NE PAS PRENDRE L'INITIATIVE DE TRANSPORTER UNE VICTIME SANS QUE CE SOIT INDIQUÉ PAR UN SERVICE DE SECOURS.

ARTICLE R.4224-16 DU CODE DU TRAVAIL :
( ) L'EMPLOYEUR PREND, APRÈS AVIS DU MÉDECIN DU TRAVAIL, LES MESURES NÉCESSAIRES POUR ASSURER LES PREMIERS SECOURS AUX ACCIDENTÉS ET AUX MALADES.(...)
CELA COMPREND LA PRÉSENCE DE PERSONNEL FORMÉ ET D'UNE TROUSSE DE SECOURS.

POUR APPRENDRE À ASSURER LES PREMIERS SECOURS, UNE FORMATION "SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL" EXISTE.

04 92 51 34 23
Gap . Embrun . Briançon
www.gest05.org
www.presanse-pacacorse.org

N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER VOTRE MÉDECIN DU TRAVAIL POUR TOUT CONSEIL.

Groupement des Entreprises pour la Santé au Travail
GEST 05
VOTRE PARTENAIRE SANTÉ TRAVAIL

Ne pas jeter sur la voie publique / conception : Effet Coloré - Edition Mars 2022